

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le vingt-deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois

Rés. 2023.11.9198**Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil des maires pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil des maires de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'entre elles;

POUR CE MOTIF, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

Date	
Janvier	Jeudi, le 18 à 18 h
Février	Jeudi, le 15 à 18 h
Mars	Jeudi, le 21 à 18 h
Avril	Jeudi, le 18 à 18 h
Mai	Jeudi, le 16 à 18 h
Juin	Jeudi, le 20 à 18 h
Juillet	Aucune séance
Août	Jeudi, le 15 à 18 h
Septembre	Jeudi, le 19 à 18 h
Octobre	Jeudi, le 17 à 18 h
Novembre	Mercredi, le 27 à 18 h
Décembre	Jeudi, le 19 à 18 h

ADOPTÉE**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**

délivrée à Mont-Blanc, ce 23 novembre 2023



Isabelle Daoust, CPA

Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances